



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DU DÉVELOPPEMENT
SERVICE DE LA RECHERCHE ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

24/03/99

PROGRAMME DE RECHERCHE CONCERTATION, DECISION ET ENVIRONNEMENT

APPEL A PROPOSITIONS DE RECHERCHE

I. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RECHERCHE

A la demande du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, l'ANVIE¹ a mené une consultation auprès d'un certain nombre d'acteurs, pour cerner les attentes des décideurs (administratifs, industriels et associatifs) vis-à-vis de la recherche en sciences sociales. Il en ressort que l'essentiel de ces demandes concerne des problèmes de décision ou de mise en oeuvre des politiques publiques.

Dans ce domaine la dernière décennie a été marquée, dans le champ de l'environnement, par des évolutions rapides et importantes. Celles-ci ont été accompagnées et accentuées par une vague d'expérimentations quant à la manière de poser les problèmes d'environnement et de décider leur prise en charge, de débattre, de conduire les conflits, de négocier. Ces innovations s'efforcent de répondre à l'attente sans cesse exprimée par les acteurs d'une transformation des processus de décision dans le sens d'une plus large concertation. Vu leur importance pour la conduite de l'action publique environnementale, il importe aujourd'hui de les évaluer, de tenter un retour d'expérience pour améliorer les méthodes à l'avenir.

De telles évolutions et innovations (qu'on les juge heureuses ou non) se retrouvent dans tous les aspects du champ de l'environnement. Elles en touchent les différents secteurs : l'eau (avec l'instauration des SDAGE² et des SAGE³), la protection de la nature (depuis le développement des conservatoires régionaux des espaces naturels jusqu'à la mise en oeuvre de la directive Habitats), l'agriculture (depuis les opérations « Fertimieux » jusqu'aux mesures agri-environnementales locales), les déchets (avec l'élaboration de schémas départementaux, ainsi que l'intense activité générée par la loi sur les déchets de 1992), les infrastructures (avec les évolutions des procédures d'enquêtes publiques et les efforts effectués par certains aménageurs pour renouveler leur mode de communication avec le public), etc⁴...Elles sont perceptibles à tous les niveaux d'organisation de l'action publique, depuis l'échelon national (on pense par exemple à l'expérience récente de « Conférence de citoyens sur

¹ Association Nationale pour la Valorisation Interdisciplinaire de la Recherche en Sciences de l'Homme et de la Société auprès des Entreprises.

² Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

³ Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

⁴ Le champ des risques naturels ou technologiques est exclu du présent appel à propositions de recherche : il est couvert par un autre programme de recherche du MATE lancé en 1999 (« Evaluation et prise en compte des risques naturels et technologiques »).

l'utilisation des OGM en agriculture et dans l'alimentation » ou à la mise en place de la Commission nationale du débat public), jusqu'au niveau local (où se multiplient les commissions consultatives et les dispositifs de gestion concertée des problèmes environnementaux). Elles correspondent non seulement à la mise en œuvre de nouvelles procédures, mais aussi aux multiples initiatives autonomes (groupes de réflexion, réseaux d'information, nouvelles formes d'action associative,...) qu'engendrent les évolutions sociales, politiques, institutionnelles, économiques, du champ de l'environnement. Elles touchent également la manière de poser les problèmes d'environnement (avec l'introduction des notions de développement durable, de biodiversité, etc.) et de décision (avec les notions de gouvernance, ou encore le poids croissant des principes de précaution, de participation, de transparence, de responsabilité,...).

Bien entendu, ces évolutions et innovations s'inscrivent dans une transformation plus large des modes de décision. Cependant, les spécificités du domaine de l'environnement y sont fortement inscrites. Elles concernent aussi bien le contenu des problèmes traités que les procédures de leur prise en charge, les enjeux politiques propres au domaine de l'environnement que l'organisation sociale et institutionnelle des acteurs concernés. A l'intérieur même du champ de l'environnement, la diversité des situations est d'ailleurs considérable. Le programme visera à rendre compte de cette hétérogénéité, mais aussi à dégager, à partir de l'analyse d'exemples particuliers des enseignements qui puissent être utilement appliqués à différents domaines de l'environnement. Par certains aspects, en outre, le domaine environnemental peut être considéré comme un laboratoire des renouvellements dans les manières de constituer les politiques publiques ou de conduire la planification. Les enseignements tirés des recherches de ce programme devraient donc déborder, dans une certaine mesure, le seul domaine environnemental.

C'est dans ce contexte complexe, où les changements sont rapides, que travaillent les acteurs du champ de l'environnement, et notamment les opérateurs des politiques publiques environnementales. Ils ont besoin de comprendre le fonctionnement et les enjeux des nouveaux dispositifs de concertation et de décision, d'analyser leurs évolutions, de tirer un bilan de cette vague intense d'expérimentations pour mieux cerner les difficultés et les perspectives de leur action. Pour y contribuer, **le programme « Concertation, Décision et Environnement » vise à encourager des recherches portant sur les nouveaux dispositifs et les nouvelles pratiques de concertation, de médiation, de consultation, de participation, de décision, (...) en matière d'environnement.** Cet objectif se traduit par le présent appel à propositions de recherche, centré sur **quatre thèmes** essentiels :

- les pratiques et dispositifs émergents en matière de concertation et de décision,
- l'évolution des rôles des acteurs et de leurs relations,
- la prise en compte des préoccupations et réactions des publics concernés,
- la rhétorique et les principes mobilisés.

C'est cet ensemble d'objets que résume l'intitulé « Concertation, Décision et Environnement ».

Leur analyse peut relever de plusieurs disciplines des sciences de l'homme et de la société, en particulier diverses branches de la sociologie, les sciences politiques, la psychologie et la psycho-sociologie, la géographie (en particulier l'aménagement), les sciences de la gestion, les sciences de l'information et de la communication, la philosophie,... Le présent programme de recherche vise à mobiliser des équipes de ces différentes communautés : chacune peut apporter au problème étudié l'éclairage de sa manière spécifique de poser et de traiter les questions.

Pour présenter ci-après de façon plus détaillée la thématique de l'appel à propositions, ce sont donc surtout les enjeux des recherches à conduire qui ont été mis en avant, c'est-à-dire des questions qui se posent au praticien et qui peuvent mobiliser le chercheur. Leur traduction en problématiques plus théoriques de recherche reste en retrait, laissant aux équipes la liberté de proposer, pour aborder les problèmes soulevés ici, les cadres d'analyse qui leur paraissent les plus appropriés.

II. LES THEMES DE RECHERCHE

Comme on l'a vu, le programme est organisé autour de quatre grands thèmes.

A. Les pratiques et dispositifs émergents en matière de concertation et de décision

Le premier thème correspond à la nécessité de rendre compte des pratiques ou des dispositifs nouveaux en matière de concertation et de décision dans le domaine de l'environnement, et de les mettre en perspective vis-à-vis des enjeux plus larges de l'évolution des modes de décision, ou de l'action publique environnementale.

Les projets centrés sur ce thème doivent permettre à la fois :

- de mieux connaître, expliciter et mettre en discussion la réalité des pratiques de concertation et de décision telle qu'elle se présente sur le terrain (l'objectif est ici d'aller plus loin que les intentions affichées par les promoteurs de tel ou tel dispositif, ou que la manière dont les opérateurs qui les mettent en oeuvre peuvent en rendre compte),
- de dégager, au delà des spécificités (géographiques, institutionnelles et thématiques) que possède nécessairement chaque cas, les enseignements et les questionnements plus larges que son analyse peut apporter dans le domaine de la concertation et de la décision en environnement.

Sur la base d'un travail de terrain, des recherches pourraient être menées dans les perspectives suivantes.

* *Replacer les expériences récentes en matière de décision dans l'analyse des transformations à plus longue échéance (une ou plusieurs décennies) de la question environnementale concernée, tout au long du processus qui va depuis la formulation du problème jusqu'aux décisions et à leur mise en oeuvre.*

* *Mettre en évidence les impacts effectifs de l'évolution des pratiques décisionnelles sur la nature des décisions prises, sur le traitement concret des problèmes d'environnement en jeu, sur la capacité d'action des opérateurs.*

* *Porter l'attention sur le jeu qui s'établit entre les forces qui s'exercent respectivement en faveur ou en défaveur du changement du mode de décision - ou en faveur ou en défaveur de la réussite d'un*

mode de décision nouveau mis en place de façon volontariste.

* *Rechercher dans les cas analysés comment jouent des dynamiques qui intéressent une large gamme de situations - par exemple, le passage de la négociation à la norme, ou de la norme à la négociation, ou encore le passage de la remise en cause conflictuelle à la négociation contractuelle, ...*

* *Proposer des éléments d'évaluation sur la manière dont les nouvelles pratiques décisionnelles étudiées répondent à des attentes normatives exprimées par les opérateurs (ou les partenaires de la concertation) - par exemple le fait de favoriser une gestion multi-usage des espaces et des ressources, ou bien de permettre une appropriation des objectifs environnementaux par les acteurs locaux, ...*

* *Mettre à jour, derrière les modèles souvent mis en avant de gestion partenariale, voire consensuelle, les limites (éthiques, pratiques, stratégiques, techniques et économiques,...) de la négociation par rapport aux autres registres de l'ajustement des positions des acteurs.*

* *Examiner dans quelle mesure les procédures de concertation sont conçues par leurs opérateurs comme des fins en soi (par exemple, rendre la procédure conforme à des principes), ou comme des moyens (et dans ce cas, à quelles fins ?).*

* *Identifier les conditions de réussite des innovations et initiatives en matière de concertation. Chercher à définir des indicateurs de la concertation, de la qualité du processus de décision.*

* *Appréhender les besoins à venir quant à l'évolution des processus de décision sur divers problèmes environnementaux. Dans quels sens pourraient-ils, devraient-ils évoluer sous l'effet des nouvelles technologies de l'information, ou de nouvelles forces sociales et politiques ?*

* *Evaluer le suivi après l'accord, après la promulgation d'une charte, d'un plan d'action, de conditions à respecter pour un projet. Les conflits perdurent-ils ou non ? Les problèmes sont-ils concrètement traités ? Quels sont les impacts à plus long terme d'un processus de concertation ?*

B. L'évolution des rôles des acteurs et de leurs relations

Les rôles des acteurs et leurs relations, en matière d'environnement, subissent des modifications progressives et profondes sous une double influence : la transformation du paysage

institutionnel sous l'effet de la décentralisation et de la construction européenne d'une part, et d'autre part l'évolution des responsabilités en matière d'environnement et de l'appropriation des thèmes environnementaux par différents acteurs.

L'importance de ces modifications pour les opérateurs et partenaires des politiques environnementales est manifeste. Elle se traduit par exemple dans les difficultés récurrentes à articuler le niveau national et le niveau local dans le traitement de dossiers difficiles, dans les conflits que suscite parfois la volonté de certains acteurs de participer à des processus de décision dont ils étaient jusque-là tenus à l'écart, ou encore dans les problèmes d'organisation et d'évolution des compétences au sein des services des différentes institutions concernées par l'action publique environnementale. Les projets pourraient être centrés sur la poursuite d'objectifs comme les suivants :

* *Analyser sur la base de cas réels les interactions entre les différents niveaux décisionnels (communal, intercommunal, départemental, régional, national, européen, mondial) que mobilise le traitement d'un problème d'environnement. Examiner dans quelle mesure ces interactions sont constructives ou sources de confusion, voire de blocages. Rechercher si émergent de nouvelles échelles de gestion des problèmes, et par là, de nouvelles échelles d'organisation de l'action.*

* *Etudier la façon dont évolue le rôle d'un acteur donné (par exemple, un service de l'Etat, une collectivité locale ou territoriale ou l'un de ses services, une organisation liée à une profession, une association, etc...) et le contexte dans lequel se déroule son action. Examiner dans quelle mesure les procédures conduisent à l'institutionnalisation, à la professionnalisation des représentants de la société civile (associatifs, par exemple). Analyser le fonctionnement, le poids, les motivations, le mode d'action d'acteurs comme les groupes de pression liés à des secteurs professionnels, à la défense de la propriété privée, etc.*

* *Analyser et évaluer les formes d'implication des niveaux de décision locaux et territoriaux dans l'action en matière d'environnement et de développement durable (agenda 21 locaux, plan de mobilité, chartes municipales ou départementales d'environnement, etc...).*

* *Etudier le fonctionnement des relations conflictuelles, des négociations, de la communication, des dispositifs de coordination, entre deux ou plusieurs acteurs au sujet de problèmes d'environnement divers, ou récurrents,*

qui les mettent en rapport (par exemple, entre une association régionale de protection de l'environnement et la profession agricole, ou entre une DIREN, le conseil régional et les conseils généraux de sa région, ...).

* *La contre-expertise et l'expertise jouent un rôle crucial dans le traitement des problèmes environnementaux. Comment les changements récents dans les processus de décision, dans la structuration des conflits, font-ils évoluer le rôle des experts ? Quels nouveaux équilibres s'établissent ou ne s'établissent pas entre l'expertise scientifique et technique et l'écoute socio-politique des acteurs ?*

* *Qui commande les procédures de concertation (maître d'ouvrage) et qui les conduit (maître d'œuvre) ? Comment effectuent-ils les choix déterminants pour leur déroulement (choix des participants, cadrage des questions, organisation de détail des procédures) ? Quels sont leurs objectifs ? Quels savoirs et savoir-faire mobilisent-ils ?*

C. La prise en compte des préoccupations et des réactions des publics concernés

Au-delà – ou en-deçà – des acteurs identifiés par leur participation à la concertation, les décisions environnementales concernent aussi des publics divers : citoyens, riverains, usagers, pratiquants de telle activité de loisir ou actifs de telle profession, etc... Leurs positions s'expriment sous des formes diverses : opposition à des décisions, mobilisations militantes, mais aussi inquiétudes et attentes plus diffuses, par exemple face à l'activité réglementaire ou à l'égard des développements technologiques (voir les biotechnologies par exemple).

D'un côté les politiques publiques environnementales apparaissent comme des réponses à de telles demandes qui s'expriment autour de divers objets de l'environnement. De l'autre côté, les dernières années ont bien montré que la mise en oeuvre de ces mêmes politiques environnementales se heurte en retour à des réactions de certains publics concernés, en particulier en milieu rural. Là aussi, on observe des oppositions, des mobilisations, des inquiétudes diffuses.

Que ce soit sous des formes concrètes d'action et de participation, ou bien saisies de manière plus indirecte à travers « l'opinion publique », les souhaits et réactions des publics concernés sont donc une donnée fondamentale de l'action publique environnementale, depuis la conception des politiques jusqu'à leur mise en oeuvre quotidienne. Le troisième thème de l'appel à propositions vise donc des recherches qui dépasseraient la seule prise en compte des acteurs déclarés, voire institués, de la

décision, pour s'intéresser aux publics concernés au nom de qui les décisions sont prises, ou sur qui elles pèsent. Comment ces publics réagissent-ils à la concertation, aux processus de décision ? Dans quelle mesure peuvent-ils s'y impliquer ? Comment "l'opinion publique" est-elle utilisée par les acteurs de la décision ?⁵

Des projets pourraient porter sur des questions comme les suivantes :

* *Par quels moyens, par quelles méthodes, les acteurs de la décision essaient-ils d'appréhender les préoccupations et les réactions du public ? Comment "construisent-ils" l'opinion et les publics ? Quel usage – ou quelle utilisation stratégique - font-ils des résultats ? Avec quels impacts sur le processus et le contenu de la décision ?*

* *Quels canaux les différents dispositifs de concertation et décision ouvrent-ils à l'expression (et à la représentation) des différents segments du public, des différents types de préoccupations ?*

* *Qui est représenté dans les procédures de concertation et de décision (par exemple comment les consommateurs sont-ils représentés dans la gestion de l'eau ? Comment les différents types de public sont-ils représentés dans les instances qui décident la gestion forestière ou l'aménagement rural ? etc...) ?*

* *Comment les différentes modalités de la participation du public (représentation politique, professionnelle, action associative, choix des consommateurs, ...) se combinent-elles dans les processus de concertation et décision ?*

* *Le droit de savoir est une revendication fondamentale de bon nombre d'acteurs de l'environnement. Comment cette revendication se manifeste-t-elle dans les processus de décision ? Sur quels objets ? Et que signifie-t-elle ? En quoi les connaissances des publics (citoyens, usagers,...) sur les problèmes d'environnement, sur les règles de décision, sur le rôle des acteurs, influencent-ils la concertation ? Comment les publics perçoivent-ils les discours des acteurs de la décision ?*

* *Quels sont la nature, le rôle, la qualité, des informations fournies au public par les acteurs (politiques, administratifs, économiques, associatifs), par exemple, quel est l'impact de nouvelles méthodes de diffusion du savoir scientifique et technique ?*

* *Dans quelle mesure les demandes locales d'environnement sont-elles prises en compte dans les modèles scientifiques, les méthodes d'évaluation et les systèmes de gestion. Entre « savoirs savants » et « savoirs profanes », où se situent les décalages, les incompréhensions, les désaccords ? Quelle est la marge de manoeuvre pour une « co-construction » du savoir ?*

* *Dans le cadre de la concertation ou des conflits, comment les médias présentent-ils les problèmes d'environnement ? Les processus de décision ? Comment interviennent-ils dans la discussion publique des problèmes ? Quelles sont leurs relations avec les experts, avec les acteurs ? D'autres modalités sont-elles envisageables ?*

* *Dans toute procédure de décision, au-delà du cercle de ceux qui participent à la concertation, se développent des réseaux informels de communication qui mettent des publics divers en prise avec la décision. Comment appréhender le fonctionnement de ces réseaux informels ? Quel est leur rôle ?*

* *Quels sont les effets sociaux et politiques des conflits, de la concertation, de la décision environnementale ? Permettent-ils l'implication dans la vie publique de nouveaux groupes sociaux ? Favorisent-ils des évolutions dans le jeu des institutions, notamment à l'échelle locale ?*

* *Quels apprentissages résultent de la participation de certains publics à la concertation, ou de l'observation par eux de la concertation ? Observe-t-on ou non une disqualification des savoirs non formalisés ? Quelles relations peut-on mettre en évidence entre les processus de décision, leur perception par les publics, et la diffusion des savoirs techniques en matière d'environnement ?*

* *Les nouveaux modes de concertation et de décision ont-ils pour effet de rendre plus lisibles, ou moins lisibles, les responsabilités (politiques, administratives, juridiques, morales,...) des acteurs vis-à-vis du public ? Peut-on mettre en évidence, en matière d'environnement, des transformations spécifiques dans la nature ou la lisibilité des responsabilités ?*

D. La rhétorique et les principes mobilisés

Les processus de décision et de concertation en matière d'environnement sont un lieu d'intense échange et de production de discours. Ceux-ci ont évolué de manière spectaculaire avec les changements intervenus ces dernières années dans le domaine de l'environnement. On a assisté notamment à l'apparition ou à la diffusion de

⁵ En revanche, les recherches visant essentiellement à mettre en évidence le contenu des attentes ou des opinions du public sont hors du champ de l'appel à propositions.

nouvelles notions, de nouveaux principes, qui jouent aujourd'hui un rôle important dans la concertation et la décision : le développement durable, la gouvernance, la précaution, la biodiversité, la subsidiarité, ..., mais aussi la participation, la transparence, la représentativité, la responsabilité, ... On peut constater à toutes les échelles le rôle important, dans la concertation environnementale, de la dimension des discours et des principes sur lesquels ils s'appuient. Que l'on pense par exemple aux déclarations qui ponctuent l'élaboration d'une charte municipale d'environnement, aux décisions de principe qui, à côté des actions concrètes affichées, font partie intégrante de la décision entérinée par la charte. Au niveau international, la recherche d'un discours acceptable par tous est au cœur du déroulement des négociations, les déclarations de principe (à Rio, à Helsinki sur la forêt, etc...) sont un point essentiel de leurs résultats.

L'évolution des principes et des discours se situe dans une relation complexe avec la pratique. Elle peut être vue comme un reflet des changements dans les perceptions et les décisions, ou à l'inverse comme un moteur qui précède le changement. Dans certains cas, on peut aussi percevoir une telle autonomisation de la dimension discursive que les changements de discours et l'affichage de nouveaux principes semblent se substituer à l'action.

L'évolution des discours et des principes, le rôle qu'ils jouent dans la concertation et la décision, constituent le quatrième thème de l'appel à propositions de recherche. Les propositions sur ce thème pourraient poursuivre des objectifs comme les suivants.

* *Interroger de manière systématique les référentiels des politiques d'environnement c'est-à-dire les modèles de justification qui sous-tendent les actions, les revendications, les décisions des acteurs. Ces modèles implicites devraient être analysés comme articulants des représentations, des connaissances et des pratiques.*

* *Examiner dans quelle mesure des divergences (ou des convergences) de référentiels peuvent rendre compte de divergences (ou de convergences) de positions entre les acteurs dans des situations déterminées, par exemple dans la fixation de normes ou par rapport à des décisions d'aménagement de l'espace.*

* *Analyser l'utilisation des notions de « développement durable », de "biodiversité", de "précaution", de "participation", de "concertation", de "transparence", Quel sens les acteurs donnent-ils à ces notions ? Constituent-elles un nouveau référentiel à partir duquel le champ de l'environnement se recompose ? Peuvent-elles servir à opérer de nouveaux arbitrages, ouvrent-*

elles de nouveaux espaces de négociation ? Dans le cadre de quelles rhétoriques, de quelles stratégies sont-elles utilisées par les acteurs ?

* *Analyser la réalité, ou la possibilité, de l'émergence d'un langage commun aux acteurs, au-delà de l'hétérogénéité des représentations de l'environnement dont ils sont porteurs. Que ce langage commun émerge de fait, ou qu'il fasse l'objet d'une volonté et d'un effort délibéré, il est souvent évoqué comme un élément de solution aux difficultés de la concertation et de la décision environnementale. Quelles en sont les potentialités réelles ?*

* *Analyser les liens que les personnes font entre les notions qu'elles invoquent en matière d'environnement et de décision, et leurs situations concrètes, leurs pratiques effectives. Trouvent-elles dans les notions diffusées sur l'environnement des mots pour exprimer de façon adéquate leurs perceptions et leurs positions ? Dans quelle mesure les processus de concertation donnent-ils leur place aux discours savants, et aux discours profanes ?*

* *Caractériser les pratiques rhétoriques qui ont cours dans la concertation et la décision environnementales. Quels sont leurs impacts sur les processus de décision, sur les perceptions des acteurs, sur les actions ?*

* *Etudier les discours – parfois étonnamment récurrents au fil des décennies - des experts et chercheurs sur la concertation. Comment analyser les discours et les rhétoriques qui se mettent en place autour du thème de la concertation ? Quels sont leurs rôles, leurs impact ?*

III. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

A. Conception des propositions

Les thématiques proposées plus haut ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Plusieurs thématiques peuvent être combinées, dès lors que cette combinaison est clairement explicitée, que chaque thème est réellement approfondi, et que leur articulation est fructueuse. Une proposition pourra couvrir, par exemple, l'étude au cours du temps d'un processus de décision (thème 1) et l'évolution du rôle d'un certain type d'acteurs (thème 2) ; une autre, l'appréhension par un acteur des préoccupations de publics concernés par son action (thème 3) et les adaptations qu'il apporte, en conséquence, à son discours public sur un problème d'environnement

(thème 4). La possibilité reste ouverte d'introduire d'autres questions, si elles relèvent clairement de l'un des quatre thèmes proposés.

Les propositions devront reposer sur l'étude approfondie de cas concrets. Ces cas peuvent être centrés sur un projet (ou un type de projets), un territoire, un acteur (ou un type d'acteurs), une procédure (ou un type de procédures), un outil d'intervention (enquête d'opinion, comité de pilotage, etc,...). Une proposition de recherche pourra comporter une comparaison entre plusieurs cas (dont certains peuvent être situés à l'étranger).

Chaque proposition précisera avant tout les questions de recherche qui seront abordées. Elle indiquera ensuite le choix des objets empiriques de recherche. On souhaite en effet que les recherches s'appuient sur l'étude de cas concrets, dont le choix sera avant tout justifié par leur capacité à éclairer les questions posées. Puis elle développera, à partir de l'état de la question, les outils théoriques qui seront mobilisés et les justifiera par rapport à la thématique abordée. La méthodologie sera explicitée en fonction de l'objet choisi et des questions de recherche. Le type de résultat escompté sera explicité.

B. Pertinence des propositions

La pertinence des recherches sera un critère d'évaluation important : les propositions soutenues au titre du programme doivent correspondre à des objets, des questions ou des enjeux qui apparaissent significatifs pour les acteurs concernés. Pour permettre d'en juger, on recherchera dans les propositions de recherche les deux éléments suivants.

D'une part, elles indiqueront en quoi les résultats escomptés correspondent à des demandes sociales identifiées. D'autre part, on privilégiera les propositions de recherche qui prévoient une coopération effective avec des acteurs impliqués dans les objets de recherche, que ce soient des acteurs administratifs, ou d'autres acteurs (médiats, associations, etc.). Cette coopération pourra concerner la formulation des questions de recherche, la réalisation de la recherche elle-même, ainsi que la discussion des résultats. Cette priorité suppose que les propositions contiennent une identification des acteurs concernés et une présentation, même provisoire, de forme de coopération avec eux.

C. Réalisme des budgets

Les propositions seront aussi jugées sur le réalisme de leur budget et sur la « valeur ajoutée » apportée par le financement sollicité. Pour permettre d'en

juger, les équipes devront en particulier présenter un budget détaillé fondé sur leurs besoins réels et les coûts exacts des projets, spécifier les autres soutiens (ou demandes de soutien) dont elles bénéficient dans leur recherche sur le thème proposé, préciser la façon dont il s'articule éventuellement avec d'autres programmes de recherche incitative.

D. Modalités de sélection⁶

Les propositions seront examinées par le Conseil Scientifique avec l'appui de rapporteurs extérieurs, si nécessaire. Il se prononcera sur leur qualité et leur opportunité scientifiques. Elles seront ensuite soumises au Comité d'Orientation qui déterminera les propositions de recherche à proposer prioritairement pour financement.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a programmé pour 1999 un budget de 2,5 M.F. avec une possibilité d'engagement complémentaire de 1 M.F. En fonction des propositions sélectionnées, des financements d'autres organismes représentés dans le Comité d'Orientation peuvent être envisagés.

E. Calendrier et animation du programme

Le programme est prévu pour une durée de 5 ans. La durée de chaque proposition ne pourra excéder trois ans. Un second appel à propositions, dans un délai maximum de 2 ans, permettra de compléter l'effort entrepris.

L'animation du programme comprendra :

- un séminaire de réflexion périodique sur le thème « Concertation, Décision et Environnement », organisé en partenariat avec « l'Ecole de Paris »,
- des rencontres, séminaires, ou journées, permettant aux équipes concernées par le programme de présenter et discuter leurs travaux⁷.

Un effort de valorisation, dont les modalités restent à fixer, sera mis en oeuvre dans la perspective notamment de favoriser le transfert des résultats de la recherche vers les acteurs opérationnels. Il tiendra compte des suggestions des proposant.

⁶ Les modalités de présentation des propositions de recherche, de soumission et de sélection ainsi que l'organisation du programme sont précisées plus loin.

⁷ Les équipes s'engagent à participer à ce deuxième type d'animation. Il est conseillé aux équipes de prévoir dans leur budget prévisionnel des frais de déplacement pour trois réunions organisées à Paris ou dans une grande ville de province.

